

Commission cantonale vaudoise des monuments historiques

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **58 (1950)**

Heft 2

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

COMMISSION CANTONALE VAUDOISE DES MONUMENTS HISTORIQUES

RAPPORT DE L'ARCHÉOLOGUE CANTONAL

Dans sa séance du 12 novembre 1948, la commission avait décidé de faire établir un inventaire sur fiches des monuments historiques classés se trouvant dans les divers musées régionaux du canton et enregistrés jusqu'à maintenant sous la dénomination générale de « Séries vaudoises du musée de ... » ou encore de « Objets vaudois du musée de ... », sans aucun autre détail.

Le modèle de fiches adopté fut envoyé au début de l'année à dix établissements dans lesquels se trouvaient de telles séries, en les priant d'indiquer le nombre approximatif de chacune des catégories de celles-ci qui leur serait nécessaire, ceci afin de pouvoir déterminer la quantité de fiches qu'il faudrait faire imprimer.

Toutes les réponses ne sont pas encore parvenues, mais, de la plupart de celles qui ont été envoyées, on peut déduire que l'opération envisagée aura une utilité incontestable, car, si quelques musées ont déjà un catalogue bien organisé dont il est facile de tirer les éléments nécessaires, pour d'autres, le travail d'établissement du fichier sera plus considérable et deviendra précisément l'occasion de créer un catalogue convenable actuellement inexistant ou très rudimentaire, c'est-à-dire un instrument de travail *indispensable* dans l'état actuel des recherches scientifiques.

Le fichier aura en outre l'avantage d'apporter plus d'homogénéité dans le classement et l'exposition des objets et permettra au conservateur en chef du Musée cantonal d'intervenir utilement dans ce sens par ses conseils et recommandations, là où la chose lui paraîtra nécessaire.

Une demande a été faite au sujet du mobilier, cartonniers ou caissettes, nécessaire pour loger les fiches, qui devrait si possible être uniforme. Lorsque le modèle approprié aura été déterminé exactement, rien ne s'opposera à ce que les musées régionaux soient mis au bénéfice d'une fabrication collective qui pourrait être avantageuse au point de vue économique.

Le projet de révision de la Loi cantonale sur la protection des monuments historiques et objets d'art est toujours en instance d'information auprès des Services de justice et police, auxquels il a été soumis pour confrontation et mise en accord avec les diverses lois, règlements et arrêtés actuellement en vigueur, mais on veut espérer qu'il pourra, dans un proche avenir, être soumis à l'assemblée législative et entrer en vigueur en 1950 encore.

I. RESTAURATIONS ACHEVÉES EN 1949

1. *Lutry, tour de Bertholod.* — Les travaux entrepris par la Commune de Payerne pour la restauration et l'aménagement de la tour de Bertholod touchent à leur fin. La toiture nouvelle a été disposée un peu au-dessus des anciens créneaux afin de permettre l'utilisation de la terrasse comme belvédère, car l'on y jouit d'une vue incomparable sur le bassin du Haut-Léman et le vignoble de Lavaux.

Au premier étage de la tour, une salle de réceptions a été aménagée et dotée d'une cheminée monumentale. Pour la poutraison du plafond, les énormes poutres bernoises provenant du démontage des anciens planchers de l'Abbatiale ont été réutilisées.

Les façades ont été recrépies à pierre-vue, et une fenêtre nouvelle permet, de la salle, de bénéficier du panorama vers l'est.

A l'étage supérieur, et sans modification des baies anciennes, un logis pour les partisseurs a été créé, auquel on accède par un escalier de bois partant de la grande salle.

II. RESTAURATIONS EN COURS

1. *Montpreveyres.* — Le projet de restauration de cette petite église, signalé dans un précédent rapport, est actuellement en voie d'exécution. L'édifice ne subit pas de modifications essentielles. L'intérieur est rénové et un chauffage électrique par tubes chauffants sous les banquettes a été installé. Un large porche abritera l'entrée, et une petite sacristie sera créée à l'intérieur, avec transformation de l'escalier de galerie.

Les travaux de piquage n'ont pas révélé de vestiges anciens spécialement intéressants.

2. *Morges, château.* — Les travaux de réfection des façades du château ont été poursuivis. Les façades sud et est sont actuellement terminées, et l'on travaille à la façade nord qui est fortement dégradée.

A l'intérieur de l'aile nord, et sur la cour, on a procédé à un retaillage complet, à la moderne, des encadrements de portes et de fenêtres, ce qui est regrettable. La notion du respect du passé et le bon goût en sont malheureusement absents.

3. *Lausanne, cathédrale.* — La reconstruction des tourelles du grand clocher de la cathédrale avance rapidement, et actuellement le gros œuvre en est achevé. On procède aux travaux de sculpture des masques décorant les consoles au-dessous des pinacles et des chapiteaux des colonnettes des baies.

La pierre de Morlaix utilisée s'avère un excellent matériau ; elle se patine très rapidement et la différence de coloration d'avec la molasse ancienne s'atténue très vite, si bien que dans les premiers ouvrages exécutés on a déjà peine à la remarquer.

La commission technique a été réunie à plusieurs reprises pour se prononcer sur divers problèmes, notamment sur celui du caractère de la sculpture décorative. Les vestiges des précédentes sculptures à remplacer étaient de mauvaises imitations, sans caractère, de types romans antérieurs à l'époque de construction de la tour, et que l'on ne pouvait en aucun cas recopier ou prendre comme modèles.

Du côté nord de la nef, le couronnement de plusieurs des contreforts, complètement dégradé, a été refait à neuf en pierre de Morlaix, et ce travail a très bon aspect.

Un gros problème reste posé par la réfection de la façade ouest des tours et de l'entrée principale, où la désagrégation de la molasse est très avancée, et où une sorte de lèpre ronge la pierre exposée aux intempéries, la disloquant en minces couches qui s'écaillent. Il en est de même pour l'appareil des baies intérieures de la galerie du beffroi, dont certaines assises sont profondément pourries.

4. *Payerne, abbatale.* — Une agréable surprise nous était réservée dans la continuation des travaux d'exploration et de restauration de la tour Saint-Michel, c'est-à-dire du narthex de l'église. En effet, lorsqu'on put s'attaquer aux locaux du premier étage des anciennes prisons, après l'enlèvement des séparations de cellules et des cheminées et le grattage de plusieurs couches d'enduits et de badigeons, on mit au jour des restes d'anciennes fresques sur les parois et sur les voûtes.

Après un nettoyage minutieux, des scènes de la célèbre vision apocalyptique de saint Jean apparurent.

Dans la travée nord et sur la paroi nord, un Dieu de majesté trône dans une grande mandorle accostée de deux chérubins aux six ailes parsemées d'yeux. Sur les parois est et ouest, la décoration en deux registres comporte dans le registre supérieur deux séries de douze vieillards groupés par deux dans des fauteuils, tenant dans leur main gauche une coupe et dans leur droite une viole, et glorifiant Dieu. Au sommet de la voûte, une décoration de rinceaux et entrelacs complète l'ensemble. Dans le registre inférieur, malheureusement coupé par le plancher de la prison, on voit sur la paroi orientale les patriarches, Abraham, Isaac et Jacob et un autre personnage accompagné d'un ange, tandis que sur la paroi occidentale on voit à droite saint Michel pesant

les âmes, et à gauche une scène du jugement dernier avec démons et enfers.

Dans la travée sud, sur la paroi de fond, un grand Christ en majesté assis sur un trône présente les stigmates. Il est placé au-devant d'une grande croix surmontée de l'écriteau habituel, et ses deux mains désignent deux banderoles portant des inscriptions ; sur son genou gauche, un livre est ouvert montrant des inscriptions aussi. Le Christ est flanqué à gauche par Marie et à droite par Jean, debout, en grandeur naturelle.

Les parois est et ouest présentent dans le registre supérieur deux séries de six apôtres assis ; les noms de quelques-uns, inscrits au-dessus des nimbes, sont conservés.

Du second registre, quelques vestiges trop frustes ne permettent pas une détermination. Au sommet de la voûte, de faibles traces d'une décoration pareille à celle de la travée nord apparaissent ici et là.

La voûte de la travée médiane ayant été démolie autrefois pour permettre l'établissement de l'escalier desservant les prisons, il va sans dire qu'aucune trace de peintures n'a été rencontrée dans cette partie du narthex.

Il n'en reste pas moins que l'ensemble découvert représente la décoration la plus considérable et la plus belle de cette époque qui soit connue en Suisse. En effet, elle s'étend sur plus d'une centaine de mètres carrés et remonte à la fin du XI^e siècle. Elle est appelée à donner un retentissement considérable à l'œuvre de restauration qu'elle vient ainsi brillamment couronner.

Les travaux de restauration des maçonneries ont permis de retrouver des restes assez importants des anciennes fenêtres romanes de la façade occidentale du narthex, disparues lors de l'aménagement des grandes baies modernes, pour qu'on pût les rétablir sans aucun risque d'erreur. Ceci est dû au fait que les fenêtres récentes ne furent pas placées dans le même axe que les anciennes, ce qui en a évité la complète disparition.

Au cours de l'année, les toitures de la tour Saint-Michel et de la grande nef ont été revisées et remises complètement en état.

Les travaux se poursuivent dans le narthex, dans la travée sud duquel on vient de constater la présence de sépultures du bas moyen âge.

III. TRAVAUX A DES MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS

1. *Avenches, théâtre romain.* — Une première étape des travaux de consolidation et de réfection, pour lesquels un devis de 10 000 fr. avait été établi, a été réalisée. La seconde étape sera mise en chantier dès que la subvention fédérale sollicitée aura été accordée, car les fonds dont dispose l'Association Pro Aventico, propriétaire, sont modestes et la réponse de Berne se fait désirer.

2. *Bavois, temple.* — Deux vitraux ont été placés dans la chapelle formant chœur de l'église. Un troisième vitrail est en voie de réalisation dans la chapelle située au nord de la précédente. Ces vitraux, quoique fort beaux, ont considérablement assombri le chœur, et la condition a été posée qu'aucun autre vitrail fortement coloré ne soit jamais posé dans la nef qui, sans cela, deviendrait quasi inutilisable en plein jour sans éclairage artificiel.

3. *Orbe, temple.* — Depuis la fameuse controverse des vitraux d'Orbe, une nouvelle verrière a été posée dans une fenêtre au nord de celles dont la réalisation était due au peintre Biéler.

4. *Orbe, tour carrée du château.* — N'étant pas couverte, la tour carrée de l'ancien château, ouverte à tous les vents, souffrait des intempéries, des végétations intempestives et des oiseaux. Quelques pierres avaient chu de son sommet et amenèrent les autorités locales à se préoccuper du danger que cela occasionnait. Une réfection de la partie supérieure des murs fut exécutée, ainsi que la consolidation de quelques moellons branlants, après que l'on eut extirpé les arbrisseaux indésirables.

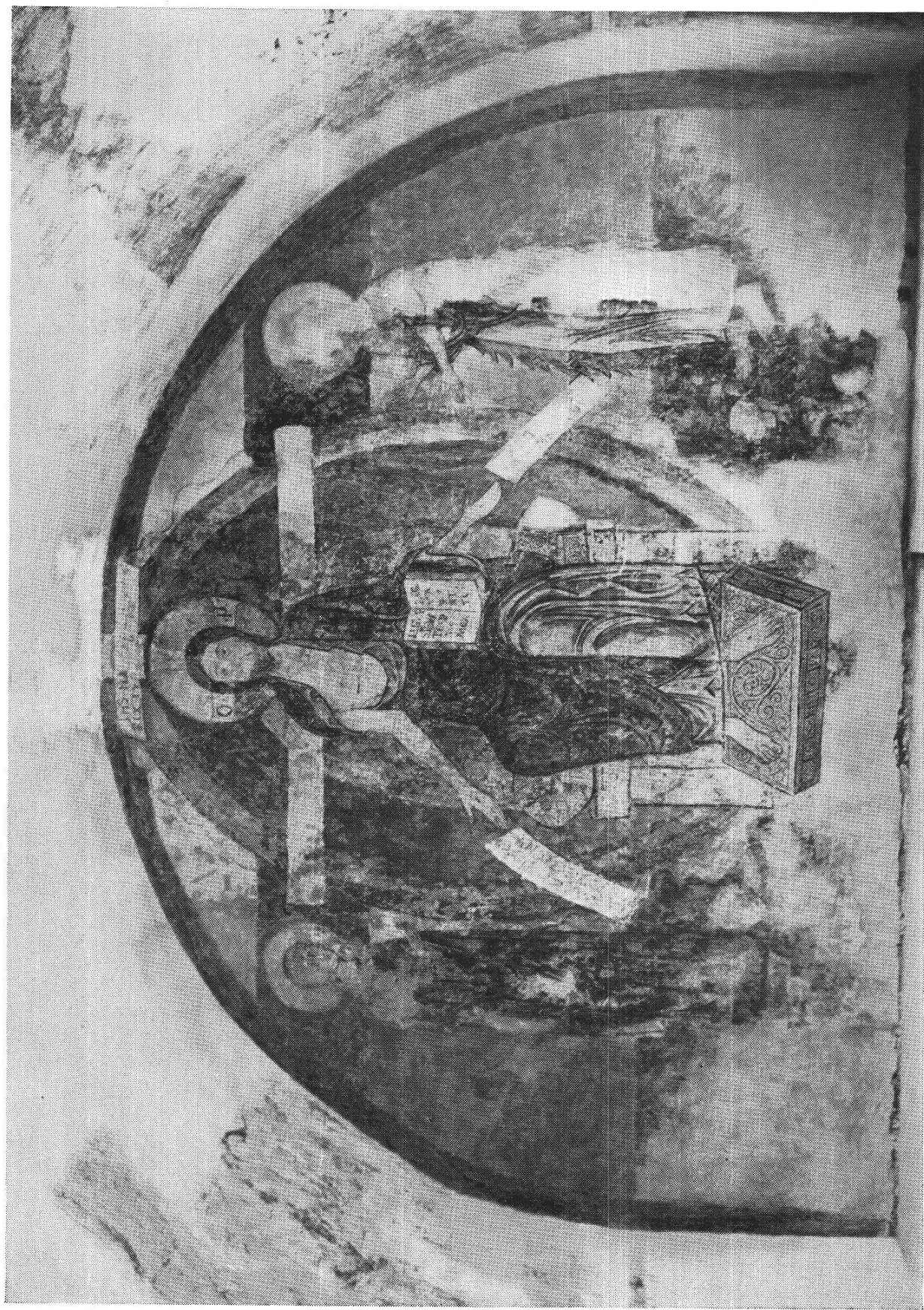
5. *Champvent, château.* — Le propriétaire du château de Champvent était appelé à faire une réparation importante de la toiture recouvrant la muraille de courtine nord, entre le donjon et le corps de logis ouest. A cette occasion, et vu les frais considérables qu'entraînait cette réfection, on songea à diminuer l'importance de cette toiture dont l'ampleur n'était motivée que par le souci de donner à la cour du château une certaine symétrie et faire régner un berceau factice nullement justifié.

Le berceau fut supprimé, et l'ancien chemin de ronde réapparut avec son couronnement, dont les meurtrières avaient été murées. Le chemin de ronde et ses accès furent remis en état et l'on fit disparaître les fenêtres peintes sur le mur de courtine au moment des transformations du XVIII^e siècle, et que l'on avait pris soin de repeindre au XIX^e siècle.

L'aspect général de la cour a beaucoup gagné en intérêt historique et pittoresque du fait de ces modifications, pour lesquelles on a bien voulu nous consulter.

IV. TRAVAUX A DES MONUMENTS HISTORIQUES NON CLASSÉS

1. *L'Auberson, temple.* — Construit en 1869 après l'incendie du village, le temple de L'Auberson ne présente pas d'intérêt historique. Il a été restauré en 1948-1949 dans des formes modernes convenables ; l'extérieur n'a subi de modifications que dans le déplacement de la porte d'entrée principale et l'adjonction d'une seconde entrée formant porche et renfermant le nouvel escalier de galerie.



Abbatiale de Payerne, fresque du narthex de la fin du XI^e siècle :
Le Christ glorieux accompagné de Marie et de Jean.

2. *Huémoz, temple.* — Construction non classée datant du siècle dernier, le petit temple d'Huémoz a été convenablement restauré intérieurement. Il renferme une petite cloche du XV^e siècle qui, elle, est classée dans les monuments historiques ; n'étant pas utilisée, elle est déposée dans la nef.

Or, à la restauration, on s'est avisé de mettre cette cloche en valeur en la plaçant sur une console adossée à la chaire, et comme on donnait un coup de copal à cette dernière, on a aussi passé la cloche au copal ; cette erreur, si elle n'est pas très grave en soi et peut être facilement corrigée, présente une anomalie amusante : on s'est contenté de peindre au copal la face visible de la cloche en laissant la partie tournée vers le mur intacte.

V. PROJETS ET ÉTUDES

1. *Avenches.* — La paroisse d'Avenches projette une rénovation de l'intérieur de l'église paroissiale. Nous avons demandé la présentation d'un projet et programme, car il serait regrettable qu'on mutile par une modernisation déplacée ce bel exemple des constructions religieuses du XVIII^e siècle.

2. *Belmont, temple.* — Certaines annexes du temple de Belmont, utilisées pour loger le matériel de lutte contre l'incendie, présentent des signes de vétusté ; il serait indiqué d'y remédier. Ces appentis n'ont pas un caractère très esthétique, et leur disparition serait avantageuse. Les circonstances actuelles étant favorables à un déplacement des engins du service du feu, la paroisse a fait préparer un projet de restauration, dont le principe et les grandes lignes ont été approuvés, mais le projet définitif devra encore nous être soumis. Une remise en état de l'intérieur compléterait la restauration.

3. *Château-d'Œx.* — La presse a suffisamment agité la question du vitrail de l'église de Château-d'Œx pour qu'il soit superflu d'en parler très longuement. Un fait est cependant à relever, c'est que le bâtiment est propriété de l'Etat, et que la paroisse voudrait en transformer une fenêtre pour l'adapter à un vitrail, don d'une paroissienne. Le principe même est en cause de la subordination de l'accessoire au principal, c'est-à-dire de l'élément décoratif à l'élément constructif. Nous voulons espérer qu'une entente convenable mettra un terme à la controverse qui avait pris un caractère aigu.

4. *Corsier, temple.* — La paroisse de Corsier se propose de modifier son orgue qu'elle trouve trop encombrant. Par la même occasion elle désirerait améliorer l'aspect de la décoration picturale ancienne, laquelle a peut-être été restaurée un peu lourdement il y a une quarantaine d'années. Nous avons demandé qu'on présente une étude préparée soigneusement par un spécialiste de ce genre de travaux.

5. *Goumoëns-la-Ville*. — Le temple de Goumoëns-la-Ville possède dans la grande fenêtre orientale du chœur un vitrail dû au peintre-verrier Wasem de Genève, et relativement récent. La paroisse caresse le projet de faire poser d'autres vitraux à toutes les autres fenêtres de l'église, qui ne sont pas nombreuses. Il sera nécessaire qu'on établisse un programme bien défini évitant les verrières trop hautes en couleur, risquant de rendre le vaisseau par trop obscur, programme qui devra être soumis au Département avant toute mise en œuvre.

6. *Luins*. — La pittoresque petite église de Luins a été restaurée une première fois à la fin du siècle dernier de manière tout à fait satisfaisante. Actuellement le besoin se fait sentir d'une rénovation et d'un changement de disposition du mobilier. La paroisse a fait établir un avant-projet par M. l'architecte Dorier de Nyon, que nous avons pu examiner sur place avec son auteur et les représentants de la commune. L'étude définitive et le devis nous seront prochainement communiqués pour approbation.

7. *Ressudens*. — Le temple de Ressudens était chauffé par un système à air sans pulsion mécanique, efficace et très économique. Malheureusement l'appareil de chauffage est actuellement usé et pour comble ne se fabrique plus, ce qui oblige la paroisse à envisager une nouvelle installation. On prévoit un chauffage électrique par tubes chauffants sous les banquettes. Pour cela, le mobilier bancs doit être rendu fixe, aussi doit-on envisager une modification de la disposition actuelle, comprenant déplacement de l'orgue et de la table de communion.

Nous avons suggéré à la paroisse de faire établir une étude sérieuse de cet aménagement et de nous la soumettre, avant de prendre des engagements quelconques pour son exécution.

VI. EXPLORATIONS ET FOUILLES

1. *Avenches, amphithéâtre*. — Les travaux ont été poursuivis au cours de l'année par le dégagement complet du passage sud de l'entrée orientale. La voûte romaine de ce passage, sous les anciens gradins, était conservée sur une longueur de sept mètres, ce qui permit de la consolider et de la compléter.

A l'extrémité du passage, du côté de l'arène, six marches d'escalier étaient encore en place et donnent des indications précieuses sur la manière dont on accédait aux gradins. Le passage ne s'ouvrait pas au travers du mur de podium pour pénétrer dans l'arène, mais on montait directement sur la première précinction ou palier courant le long du podium, d'où l'on accédait alors aux gradins par les divers escaliers rayonnants. Il n'y avait ainsi que le passage axial de l'entrée qui permettait d'arriver de plain-pied directement sur l'arène.

Dans le passage sud, les traces de la seconde période d'utilisation de l'édifice sont marquées par de grandes dalles formant seuil d'une porte, un peu en arrière de la sortie primitive de l'escalier mis récemment à jour.

Du côté du Rafour, l'arc du passage sud a été rétabli et donne une idée avec son pendant nord de l'ampleur qu'avait autrefois cette entrée principale du monument.

Dans la moitié sud de la *cavea*, le mur de podium formé de grandes dalles dressées, séparant un couloir de service de l'arène proprement dite, a été réparé ; les dalles entières ont été redressées, et celles qui étaient fragmentaires ou rompues, remises en place et consolidées.

2. *Bioley-Magnoux, nécropole.* — Entre Prahins et Bioley-Magnoux se trouve une gravière en exploitation depuis une vingtaine d'années, propriété pour une partie du syndic de Prahins, et pour l'autre du secrétaire municipal d'Yvonand, M. Pahud. Or, depuis le début de l'exploitation, on a rencontré des sépultures dans la gravière, mais personne n'en avait fait mention quelconque. Ce n'est que tout récemment qu'un garde de triage forestier, sachant que son chef s'intéressait aux choses anciennes, lui fit part qu'il avait appris qu'en exploitant le gravier à la pelle mécanique pour la réfection d'une route cantonale voisine, on avait à nouveau bousculé plusieurs sépultures dans des dalles.

M'étant rendu sur place, je constatai, en effet, la présence de plusieurs tombes, dont l'une formée de dalles minces de pierre, et je ramassai à proximité un scramasaxe. Ayant pris contact avec l'un des propriétaires, il fut convenu qu'on ne pousserait pas l'exploitation avant que l'on ait pu fouiller les tombes restant encore intactes. Grâce à l'obligeance de M^{lle} Reinbold, conservateur du Musée cantonal, cette fouille put être entreprise avec son personnel.

Les premières recherches ont eu pour objet une dizaine de tombes et ont montré qu'il s'agissait bien d'une nécropole burgonde, car, à part le scramasaxe précité, plusieurs boucles de ceinture, dont l'une en bronze découpé présente le cheval s'abreuvant dans un calice, placé devant un orant dont la main gauche est levée et la droite désigne le calice, un second scramasaxe et un couteau posés sur le corps, divers boutons de bronze, ont été récoltés.

Près de l'une des sépultures on trouva aussi un fragment de poterie décorée à la roulette.

La fouille sera poursuivie dans ce site, qui se trouve à proximité d'une ancienne voie romaine.

3. *Chevroux, palafittes.* — Un premier rapport nous est parvenu sur la fouille dont l'autorisation avait été donnée à M. le D^r Jean Hubscher pour la station de la Bessime. L'opération n'a pas été développée par

suite de diverses circonstances, mais sera poursuivie en temps favorable de basses eaux.

4. *Eclépens*. — A l'occasion d'une tranchée pour canalisation au pied de la paroi rocheuse du Mauremont, aux abords du village d'Eclépens, on a mis au jour une sépulture renfermant une hache de bronze à ailerons. Les services du Musée cantonal alertés ont fait les constatations et repérages nécessaires, et un rapport détaillé doit encore nous parvenir sur cette découverte.

5. *Le Lieu*. — Près de la gare du Lieu, en procédant à des travaux sous la voie ferrée, on a rencontré des ossements humains. Ils présentaient de curieuses taches vertes, ce qui fit qu'on nous les signala. Un examen des lieux et des objets permit de se rendre compte que l'on se trouvait dans un ancien cimetière abandonné, d'époque moderne, voisinant l'église, et sans intérêt pour l'archéologie.

6. *Mies, nécropole*. — Ici aussi, c'est en creusant une tranchée le long de la route cantonale Lausanne-Genève pour une canalisation d'eau, qu'on a rencontré, non loin du garage nord du village, plusieurs sépultures dans des dalles et couvertes.

Une fouille organisée avec les services du Musée cantonal permit d'explorer une dizaine de tombes, toutes entourées de dalles et couvertes de plaques de schiste. Les squelettes sont de dimension modeste pour la plupart et font songer à un cimetière d'enfants ou de jeunes individus. Le mobilier récolté fut très rare : quelques clous forgés, un anneau de fer et quelques tessons de poterie. La dalle de tête d'une tombe portait gravé le dessin d'un jeu de marelle ou similaire.

La nécropole semble assez étendue, car on nous a signalé d'autres rencontres de tombes dans le voisinage. L'étude devra en être reprise lors d'une occasion favorable, mais on peut, d'après les constatations faites, admettre qu'elle remonte à la fin de l'occupation romaine de notre pays.

7. *Saint-Cierges, tour du Molard*. — Dans la forêt dite « Bois à Savary », propriété de la commune de Saint-Cierges, non loin du refuge, se voient des talus et dénivellations dans lesquels on a fouillé autrefois, et qui portent le nom de *tour du Molard*. Le *Dictionnaire historique* de Mottaz signale qu'on y avait trouvé des vestiges de murs et de nombreux débris de tuiles romaines.

Une autorisation de fouille fut récemment accordée à M. André Kasser, étudiant en théologie d'Yverdon, qui se proposait d'explorer ce site pendant ses vacances avec quelques camarades et la collaboration du professeur France-Lanord, de l'Ecole des hautes études de Paris.

Un camp de fouilles organisé en juillet dernier n'a pas donné de constatations importantes autres que celles déjà signalées par Mottaz.

Le rapport qui nous a été remis mentionne qu'à part le pan de mur dégagé il y a quelques années, on n'a retrouvé que de faibles traces des fondations d'autres murailles. Il semble que la construction romaine a été édifiée sur une motte déblayée en partie lors de la démolition des murs, dont les matériaux auraient été réutilisés dans la construction de la cure de Saint-Cierges.

Il a été rencontré de nombreux débris de tuiles romaines, des fragments de verre ancien provenant de vases et de fioles, plusieurs tessons de poterie romaine dont l'un de terre sigillée, et deux monnaies romaines frustes.

Le lieu, au point culminant de la région, avec une vue étendue sur tout le plateau vaudois, fait songer à une *specula*, poste d'observation et de signalisation que les Romains auraient édifié à cet endroit.

8. *Yvonand, palafittes*. — Récemment, on nous signalait qu'un particulier avait pratiqué des sondages aux abords de la gare d'Yvonand, aux fins de repérer une station lacustre probable, et qu'on aurait, en effet, rencontré à la profondeur de 1,50 à 2 m. des pilotis et trouvé plusieurs haches de pierre. Quelques-unes de ces haches auraient encore conservé leurs emmanchures.

Le fouilleur n'est pas un inconnu de nos services, et contact a été immédiatement pris avec lui pour régulariser les questions que pose cette entreprise clandestine.

On ne connaissait pas, jusqu'à ce jour, de station lacustre bien déterminée à Yvonand, quoique le site permît de supposer avec beaucoup de raison qu'il en eût existé une ou plusieurs.

VII. DIVERS

La question de la pose de vitraux dans nos églises a déjà souvent préoccupé notre commission, et je ne voudrais que rappeler ici la circulaire envoyée en 1944 aux instances intéressées.

A chaque instant surgissent des demandes, mais dans la plupart des cas, c'est après qu'on a déjà pris des engagements tacites ou formels, et il est alors difficile d'intervenir utilement.

On peut regretter souvent l'intervention pour un seul et même petit sanctuaire, de plusieurs artistes de talent, de caractère et de tempérament absolument différents, ce dont l'unité, l'atmosphère et la tranquillité du lieu pâtissent au plus haut degré.

Il est rare que l'on se préoccupe d'un programme d'ensemble, et c'est au gré des circonstances, des dons ou encore de la volonté des donateurs, qu'on réalise des groupements souvent hétéroclites et peu harmonieux. Parfois on ignore même l'architecture avec laquelle on entre en conflit.

S'il est impossible d'établir des règles strictes, on devrait cependant se rendre compte que le manque de ligne directrice, de programme, ouvre la voie à tous les tâtonnements et à toutes les erreurs.

Oujon. — Une demande avait été faite à la commune d'Arzier, de procéder à l'abatage de quelques gros sapins qui avaient poussé sur les ruines de la chartreuse et empêchaient la continuation des fouilles d'exploration.

La commune a refusé d'accéder à notre demande. Par contre, le Département de l'agriculture s'est déclaré disposé à faire l'acquisition de la portion de forêt en cause, jouxtant une forêt de l'Etat, pour nous permettre ensuite de reprendre les travaux suspendus.

Devant un nouveau refus de la commune de vendre cette portion de la forêt communale, il n'y a plus d'autre alternative que de recourir à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Des démarches sont actuellement en cours dans ce sens.

L'archéologue cantonal :

LOUIS BOSSET, arch.